

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0649

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Attendu que l'actuelle politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels n'a pas été revue depuis son dépôt en 2004, soit il y a une décennie;

Attendu qu'on a presque atteint la cible initiale de 6% de protection du milieu terrestre (environ 5,75% sur le territoire de l'agglomération de Montréal);

Attendu que cette cible est bien en deçà de la cible de protection de 17% des milieux terrestres définie à la Conférence de Nagoya et qui a été adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que Montréal a rejoint en 2010 le programme Action locale pour la biodiversité (LAB), piloté par ICLEI (les gouvernements locaux pour le développement durable) et que selon le Rapport sur la biodiversité 2013 de la Ville de Montréal déposé dans le cadre du LAB, les milieux naturels situés à l'intérieur des terres de l'agglomération ne constituent plus que 9,7% de la superficie intérieure du territoire, dont plusieurs sont des friches en attente de développement;

Attendu que certains milieux humides et boisés ne sont toujours pas protégés, notamment le Boisé Angell et le Golf de Meadowbrook;

Attendu que plusieurs parcs-natures et milieux naturels publics n'ont toujours pas été aménagés et ne sont pas en voie de l'être :

- Parc-nature du Bois-d'Anjou;
- Parc-agricole du Bois-de-la-Roche;
- Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;
- Parc-nature Des Sources;
- Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc;
- L'île Lapière dans le parc-nature du Ruisseau-de-Montigny;
- Falaise St-Jacques;

Attendu que pour assurer la protection à long terme de la biodiversité des milieux naturels déjà protégés, il faudrait prévoir l'établissement de zones tampons protectrices, mais surtout, des couloirs écologiques pour relier entre eux ces milieux naturels actuellement morcelés;

Attendu que l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pourraient offrir de nouvelles opportunités d'intervention;

Attendu que la Conférence régionale des élus de Montréal a réalisé un rapport de recherche sur les outils juridiques pour la protection et la mise en valeur de territoires sur l'île de Montréal;

Attendu qu'un bilan 2009-2013 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a été déposé en 2014 et que celui-ci proposait des nouveaux chantiers;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé
M. Réal Ménard
M. Russell Copeman

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction des grands parcs d'élaborer une nouvelle version de cette politique pour :

- faire passer la cible de protection des milieux naturels terrestres de 6 % à 8 %;
- déposer dans les meilleurs délais des plans d'aménagement pour tous les milieux naturels publics. »

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉOLUTION CM14 0652

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR LA CRÉATION D'UN PARC D'EAU VIVE AU PARC JEAN-DRAPEAU

Attendu que Montréal a la chance exceptionnelle d'être une île;

Attendu qu'encore trop peu de Montréalais ont accès à l'eau, notamment pour y effectuer des sports nautiques non-motorisés;

Attendu qu'en 2011, la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive (FQCKEV) a proposé pour le 375^e anniversaire de Montréal de transformer le Chenal Le Moyne, situé sur le fleuve Saint-Laurent entre l'Île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, en un stade permanent pour la pratique d'eau vive;

Attendu que la technologie des parcs d'eau vive artificiels a été largement utilisée pour les jeux olympiques d'été depuis la réintroduction, en 1992, de la discipline du slalom en canoë-kayak aux jeux d'été de Barcelone;

Attendu que le Parc Jean-Drapeau évalue déjà la possibilité de ramener l'eau vive dans ses quelques deux kilomètres de canaux de l'île Notre-Dame afin d'y régler un problème d'eaux stagnantes et d'envasement;

Attendu que ces canaux pourraient être convertis en parc d'eau vive et ainsi être mis en valeur;

Attendu que l'île Notre-Dame possède déjà le seul bassin de taille olympique du Québec pour les compétitions de Canoë-Kayak et d'aviron;

Attendu que la création d'un parc d'eau vive au Parc Jean-Drapeau viendrait compléter et consolider la pratique des sports nautiques, notamment pour l'entraînement de l'Équipe olympique canadienne, mais également pour le grand public;

Attendu qu'un futur parc d'eau vive pourrait également combler les besoins en matière de surf;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin
M. Réal Ménard
M. Dimitrios (Jim) Beis

que le conseil municipal mandate le comité exécutif d'évaluer, en collaboration avec la Société du Parc Jean-Drapeau, la possibilité de créer un parc d'eau vive au Parc Jean-Drapeau, que ce soit dans le Chenal Le Moyne ou dans les canaux de l'île Notre-Dame, dans le cadre de la révision du Plan directeur.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Manon Barbe
M. Richard Deschamps

65.04

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 juin 2014
Séance tenue le 17 juin 2014

Résolution: CM14 0653

Motion de l'opposition officielle pour une stratégie d'acquisition et de préservation de sites à des fins de logement social

Attendu que 65,6 % des ménages montréalais sont locataires et que 23,4 % d'entre eux vivent des besoins impérieux de logement (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2006);

Attendu que 29 % de la population montréalaise vit sous le seuil de faible revenu, ce qui signifie 20 778 \$ par an pour une personne seule, 31 801 \$ pour une famille de 3 personnes (ISQ 2012);

Attendu que 21 561 ménages sont inscrits sur la liste de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal dans l'attente d'un logement social (juin 2012);

Attendu que depuis 2006, Montréal n'a obtenu que 7828 nouveaux logements sociaux financés par le gouvernement provincial sur le programme Accès logis soit environ 1000 unités par an;

Attendu que le rôle d'évaluation foncière a augmenté de 20 % en moyenne à Montréal entre 2007 et 2011 induisant une difficulté grandissante aux projets communautaires d'habitation pour trouver des sites abordables pour y réaliser des projets;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que le comité exécutif mandate le Service de la gestion et de la planification immobilière, afin de définir une stratégie d'acquisition et de préservation de sites (terrains et bâtiments) de la spéculation immobilière afin de les réserver à des fins de construction de logements sociaux (coopératives d'habitation ou organismes à but non lucratif).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 20 juin 2014

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 juin 2014
Séance tenue le 17 juin 2014

Résolution: CM14 0654

Motion de la deuxième opposition demandant la mise sur pied de circuits culinaires et gastronomiques

Attendu l'effervescence du milieu gastronomique et culinaire montréalais, qui s'incarne aussi bien dans des événements de prestige comme le festival Montréal en lumières que dans les habitudes quotidiennes des Montréalais, qui ont adopté les marchés de quartier et les camions de bouffe de rue;

Attendu que la mise sur pied de circuits culinaires et gastronomiques participerait au rayonnement international de Montréal comme ville gastronomique;

Attendu que Tourisme Montréal, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal ont conçu avec les milieux culturel et touristique le *Plan de développement du tourisme culturel* qui a notamment pour objectif d'accroître la valeur de la « destination Montréal » en affirmant son caractère distinctif et en développant des partenariats pour assurer un environnement propice au développement d'initiatives culturelles;

Attendu que les critères de participation des entreprises et restaurants à un circuit culinaire, à définir, comme l'utilisation d'un pourcentage de produits locaux, pourraient stimuler la production agricole et la transformation locale;

Attendu que ces circuits pourraient s'adresser autant à la population montréalaise qu'aux touristes;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que le conseil de Ville demande à Tourisme Montréal d'étudier la possibilité de créer des circuits culinaires et gastronomiques en collaboration avec des producteurs régionaux et les acteurs de l'industrie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.06
/pl

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 20 juin 2014

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 juin 2014
Séance tenue le 17 juin 2014

Résolution: CM14 0655

Ajout - Motion de l'opposition officielle contre l'installation de pics anti-itinérants

Attendu que, depuis peu, nous avons vu apparaître des pics anti-itinérants aux abords de certains immeubles et commerces du centre-ville de Montréal;

Attendu que ces installations sont discriminatoires et dégradantes à l'égard des itinérants et d'autres populations vulnérables;

Attendu que ces installations représentent un risque pour la sécurité publique de l'ensemble des usagers de l'espace public;

Attendu que les pics anti-itinérants ne contribuent en rien à l'amélioration de la problématique de l'itinérance;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal se positionne unanimement contre l'installation de pics anti-itinérants et demande aux arrondissements de prendre toutes les dispositions nécessaires, dont les dispositions réglementaires, pour le retrait et l'interdiction desdits pics.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.07 (Ajout)
/pl

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 20 juin 2014